



Les particuliers « Senior » non salariés à la recherche d'une couverture de protection juridique ciblée.

Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS et leurs enfants fiscalement à charge).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- L'atteinte à la personne
- La dépendance
- Les mesures de protection d'un proche
- Les donations les legs et libéralités
- Les successions
- Les emplois familiaux
- Le droit de visite des grands-parents
- L'habitation
- Les activités collaboratives

- La consommation
- Les loisirs
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- Les relations avec les services publics
- La fiscalité
- L'automobile / La conduite responsable (en option)



- L'assuré découvre, suite au décès de son père, que ce dernier a légué à une amie une somme dépassant la quotité disponible.
- L'ex belle fille de l'assuré l'empêche de voir ses petits enfants au prétexte de l'éloignement géographique.
- L'employé de maison ne respecte pas les horaires indiqués dans son contrat de travail malgré les diverses mises en garde de l'assuré.
- Après une opération de routine, des complications surviennent : l'établissement de soins conteste son implication.

LE TARIF

81 € / an ou 119 € / an (+ automobile)

LES CONDITIONS DE LA GARANTIE

Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)

Plafond de garantie par sinistre : 22 313 € Dont plafond expertise judiciaire : 5 419 €

Seuil d'intervention : 0 €

Franchise : 0 €

